Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 6

Artikel: Sur la possibilité d'établir des manufactures à Lausanne
Autor: Constant, Samuel de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-31137

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On connaît extrêmement peu, chez nous, la vie, les actes, la conduite politique, etc. de F.-C. de Laharpe. Je ne veux pas rechercher et rappeler les raisons pour lesquelles ses contemporains, même dans le Pays de Vaud, gardèrent une certaine réserve dans leurs relations avec lui. Ces raisons ont disparu maintenant, et le moment est arrivé où le Canton de Vaud devrait pouvoir connaître un peu mieux un des plus illustres et des plus méritants parmi ceux qui ont contribué à sa naissance, au maintien de son indépendance et à son développement avec le plus de courage, de persévérance et de dévouement. Nous approchons du centenaire de la mort de Laharpe. Le moment n'est-il pas venu d'honorer sa mémoire d'une manière franche, complète et définitive en apprenant d'abord à le connaître ?

Eug. MOTTAZ.

SUR LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR DES MANUFACTURES A LAUSANNE

par *Samuel de Constant*

L'histoire économique de la Suisse et du Pays de Vaud à la fin de l'ancien régime est assurément mieux connue aujourd'hui qu'au début de notre siècle. Cependant cet ordre d'études est généralement encore réservé à des spécialistes. Le document que nous publions n'apprendra peut-être rien de neuf à ceux qui sont formés à la recherche des causes et signes économiques. Samuel de Constant, les lecteurs de cette

revue le savent [1], était un dilettante. Témoin curieux de son temps, c'était en amateur sagace et cultivé qu'il s'intéressait à tout ce qui requérait l'attention de ses contemporains. On sait quelle place les problèmes économiques ont tenue dans les conversations et la littérature européenne au XVIIIme siècle. « Vers l'an 1750, écrit Voltaire, la nation rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. » A Lausanne, bourgade rurale, il était moins difficile qu'à Paris d'oublier le théâtre et la littérature galante en faveur du commerce des blés. La Société économique de Berne et ses filiales vaudoises avaient offert aux économistes de l'école physiocratique une tribune, un champ d'expérience. Jusqu'à la Révolution, nos hommes de lettres et nos savants se complurent, comme leurs émules français, à opposer l'industrie à l'agriculture, la doctrine de Colbert à celle de Sully.

Si Samuel de Constant parle de ces problèmes en amateur plus éclairé qu'original, il faut convenir cependant qu'il connaissait mieux que la plupart des hommes de plume la situation du paysan et la culture de la terre. Nous signalons aux historiens de notre agriculture l'existence, dans les papiers de Constant, d'une curieuse dissertation, apparemment inédite, sur la technique agricole et viticole [2]. Nous avons renoncé à en prendre copie, l'intérêt de ce mémoire étant trop spécial pour une revue historique.

Au contraire, l'essai que nous allons reproduire vaut sur-

[1] Cf. *R. H. V.*, janvier-février 1930: *Samuel de Constant romancier et les débuts de notre littérature d'imagination.* — Mai-juin 1931: *Samuel de Constant et l'histoire de la poésie.*

[2] *Bibliothèque publique de Genève, M. C. C.*, 24, II, f. 85-92.

tout par les vues générales que l'auteur multiplie, autour du mince sujet énoncé par son titre. On peut trouver dans ces pages un écho des débats économiques du XVIIIme siècle, un tableau, assez complet bien qu'en miniature, des conditions auxquelles le régime patricien soumettait l'activité des populations des principaux cantons suisses. Le parallèle entre le Pays de Vaud et celui de Neuchâtel ne manque ni de piquant, ni de justesse. Cette comparaison et les conclusions que l'auteur en déduit le montrent plus libéral, plus sévère pour l'oligarchie, que les digressions de ses romans ne nous le faisaient supposer[1]. Nous ferons voir une autre fois que ce libéralisme de M. de Constant s'accentua fort, après la Révolution de 1798.

Quelques phrases du mémoire sur les manufactures à Lausanne donnent à penser que c'est le texte d'une communication lue à la « Société littéraire » de Lausanne, ou destinée à une séance d'une autre de nos sociétés savantes, à la fin de l'ancien régime. — Pourrait-on préciser davantage ?

Le *Journal de Lausanne,* de Lanteires, dont nous avons consulté à la Bibliothèque cantonale un exemplaire du reste incomplet, a publié, de septembre à novembre 1787, des lettres de divers correspondants (D. Levade, Bonfils de Genève, etc.) sur le problème du paupérisme et de l'industrie à Lausanne. Mais il nous paraît probable que la dissertation de S. de Constant sur le même sujet n'est pas en corrélation avec ce débat de 1787. Nous croyons plutôt qu'elle a été composée à peu près en même temps que les digressions économiques du *Mari sentimental,* publié en 1783. Verdeil[2] reproduit un passage d'un travail lu par S. de Constant à la Société littéraire

[1] Voir, sur les idées économiques et politiques de S. de Constant, notre réédition du *Mari sentimental,* introduction et notes, 1928, « Editions des Lettres de Lausanne ».

[2] *Histoire du canton de Vaud,* 2me éd., III, 112.

de Lausanne, dans la séance du 31 mars *1782*. Cette étude sur la population du Pays de Vaud, décimée par l'émigration et le service étranger, n'est pas identique à celle que nous publions. Mais les deux sujets sont connexes ; les deux travaux ont des points communs ; ils pourraient bien être contemporains.

Pierre Kohler.

* * *

« En réfléchissant sur les établissemens [1] utiles à un Pais, on remonte naturellement aux Grands homes qui s'en sont occupés ; lorsqu'on parle d'agriculture et de manufactures, les noms de Sulli et de Colbert s'offrent à l'esprit ; on a reproché à ce dernier d'avoir fait plus de mal que de bien à la France par l'établissement des manufactures, on l'a accusé d'avoir par là affaibli l'agriculture, dépeuplé les campagnes et surchargé les villes d'un peuple immense, misérable et toujours à la veille de mourir de faim ; on adore Sulli dont la sagesse et les vues allaient au bonheur du peuple agriculteur, on condamne Colbert d'avoir trop sacrifié à la gloire de Louis 14 qui préférait le clinquant des manufactures à la poule au pot des cultivateurs. Mr. Neker [2] justifie Colbert en faisant voir que sous son ministère la France était précisément dans ce point de population et d'abondance qui rendait l'établissement des manufactures utile et même nécessaire au Roiaume ; il emploia dans les provinces une multitude de bras qui n'attendait que de l'occupation, et cette population, cette abondance était encore l'effet du système de Sulli, c'était l'impulsion donnée à l'agriculture qui avait ame-

[1] *Bibliothèque publique de Genève, M.C.C.* 24, II, f. 45-48, 7 pages in-8 presque sans ratures, sans doute une mise au net. Nous complétons la ponctuation, en respectant autant que possible l'orthographe.

[2] Jacques Necker : *Eloge de Colbert,* 1773. *Sur la législation et le commerce des grains,* 1775.

né les homes et les vivres, et elle s'était soutenue pendant le règne de Louis 13 et la minorité de Louis 14. Si dans la suite les manufactures ont été nuisibles au Roiaume c'est que la balance n'a pas été tenue entre l'agriculture et les manufactures.

Ces réflexions bien vagues nous font voir au moins que pour l'établissement des manufactures il faut deux choses, la population et l'abondance ; il en faut encore une 3e, le génie pour les mettre en activité ; et alors je crois que notre question est bientôt décidée. Au premier coup d'œil on voit bien qu'il n'y a dans notre ville ni population ni abondance et quand le génie y serait il ne trouverait point d'aliment à son activité. La première cause de cette disette se trouve dans le gouvernement ; nous végétons sous la Domination heureuse d'une aristocratie qui tient un très grand pais dans la dépendance ; sans force active elle se soutient par la douceur et l'uniformité de son administration ; sa grande politique est de tenir ses sujets dans la médiocrité et dans le repos afin de n'avoir rien à réprimer ; ce gouvernement n'aime ni le feu du génie, ni la chaleur de l'ambition, ni même l'avidité pour les richesses, qui anime l'activité et les entreprises. L'ambition de l'aristocrate n'est point de se faire un nom, une réputation par un génie créateur, par des établissemens utiles à son pais ; il est content de régner parmi ses égaux, son objet seul est, en écartant ses concurrens, de parvenir aux premières places, de s'y maintenir et de jouir des avantages qu'elles procurent ; il veut du crédit et point de gloire ; celle de son pais, le bien de la patrie entrent peu dans ses idées ; aussi dans les gouvernemens aristocratiques on voit peu de ces établissemens qui animent un pais, qui sont à l'avantage des sujets et qui imortalisent ceux qui en sont les promoteurs ; le gouvernement imprime à ses sujets cette disposition à l'inertie et à l'apathie et les loix y concour-

rent. Si quelqu'un veut former une entreprise il trouve des difficultés, d'abord dans la police locale, ensuite dans l'opposition et les droits du représentant du Souverain et enfin dans les loix qui, bien loin de favoriser le commerce, le contrarient. Si nous voulons une preuve que le gouvernement influe à peu près pour tout dans l'établissement des manufactures, il n'y a qu'à comparer ce pais avec celui de Neufchatel. Le sol est à peu près le même dans tous les deux ; même lac pour l'exportation des marchandises, mêmes coteaux couverts de vignes, mêmes montagnes cultivées pour les champs et pour les pâturages, même goût pour le service étranger et l'émigration ; le gouvernement seul diffère ; dans le pais de Neufchatel il n'y a presque point de gouvernement, les privilèges de l'Etat et l'éloignement du prince ôtent tout pouvoir au despotisme et même à la volonté du monarque ; un Conseil d'Etat est chargé d'accorder tant bien que mal les droits du Roi avec ceux des sujets ; nulle nouvelle loix dans le pais et la domination souveraine s'y apperçoit à peine ; l'esprit et le génie peuvent y jouir de toute leur énergie ; l'activité n'y trouve aucun obstacle ; elle n'y est pas seulement arrêtée par les préjugés et la vanité des familles nobles ; elles y sont si nombreuses, si peu riches, que ces vices y sont nécessairement affaiblis et anéantis ; aussi dans ce pais à chaque pas on rencontre une manufacture, manufacture d'Indienne, manufacture d'horlogerie et de toutes sortes de machines, manufacture de bas et de dentelles.

Dans tout le pais de Vaud nous ne voions pas l'ombre d'une manufacture. Celles que l'on a voulu établir ont ruiné leurs entrepreneurs et sont péries en naissant, cependant il est des villes et des cantons (sic) qui auraient tous les avantages nécessaires pour réussir, telles que Morges et Vevei qui sont au bord du lac et qui ont de petites rivières auprès d'el-

les ; j'apelle manufacture un atellier qui puisse fournir à l'étranger des marchandises de la fabrique et faire entrer l'argent dans le pais, et non pas ces petites fabriques qui préparent quelques objets de consomation à l'usage du petit public qui les laisse végéter. Il y a une seule fabrique d'Indienne à Morat ; elle est allée chercher la liberté du gouvernement des terres médiates. Il y a peut-être une autre cause encore de l'inertie des habitans du pais de Vaud ; ce n'est peut être pas assez de 5 ou 6 générations pour effacer les marques du colier de la servitude, nous portons peut-être encore celles de la Domination de Savoie ; le peuple se ressent toujours de l'abbattement de l'esclavage ; il n'entreprend rien, il n'ose rien entreprendre ; dans tout ce qu'il fait et dans quelque situation qu'il soit, il suit machinalement une vieille routine dont il ne se dévoie jamais, et ce qu'il a gagné de liberté est au profit de sa paresse ; les gens de condition ont peut-être de même encore l'orgueil des courtisans qui méprisent tout ce qui n'est pas leurs noms et leurs titres, dont la vanité appelle le luxe et le désœuvrement pour se persuader qu'ils sont quelque chose et qui dédaignent toute espèce d'occupation. Le Cytoien qui revient dans sa patrie y prend bientôt le même esprit, et les talens qu'il a acquis sont perdus pour elle.

On objectera sans doute en faveur du gouvernement que dans le pais allemand il y a quelques fabriques. Les circonstances sont si différentes et pour le pais et pour les mœurs, qu'elles servent de réponse ; d'ailleurs nous n'entendons pas les murmures de l'orgueil aristocratique lorsqu'il se croit obligé de flatter et de caresser les sujets et les Paisans qui sont devenus puissans par leurs richesses. Indépendemment de ces avantages communs à tout le pais de Vaud, il s'en trouve encore d'autres particuliers à la ville de Lausanne. Pour la moindre manufacture de quelque espèce qu'elle soit,

il faut un nombre de bras subalternes qui, voués au travail sous peine de la vie, se contente de la plus petite rétribution pour vivre du jour à la journée ; cette classe d'ouvriers misérables ne se trouve que dans la population des grandes villes, c'est la classe de la misère et de la pauvreté ; ces superbes étoffes destinées à la magnificence des Rois sont tramées par les mains de la misère, par des malheureux qui ont à peine du pain pour se nourrir et des haillons pour se couvrir. A Lion et dans toutes les villes fabricantes, au moindre ralentissement des ouvrages, une foule d'ouvriers meurt de faim, le repos de la nuit est troublé par les cris de ceux qui n'ont pas trouvé dans le jour du pain pour appaiser leur faim et le grand effort de la police est de maintenir l'ordre dans cette populace. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette dernière classe du peuple ne se trouve que dans les villes où est l'opulence ; il semble que la misère du peuple soit en raison inverse de l'opulence des riches. A Genève il a été facile d'établir dans la ville en très peu de temps une manufacture d'Indienne qui occupe aujourd'hui elle seule 7 ou 8 cents personnes ; elle a trouvé dans le peuple tous les bras qui lui étaient nécessaires, le peuple des fabriques est un peuple absolument à part ; il commence à gagner sa vie dès l'âge de 8 ou 9 ans et, continuant dans une manipulation qui ne demande aucune perfection, il se reproduit continuellement sans changer d'état et de fortune ; il s'entretient aux dépends de la campagne d'où il est attiré par la facilité du travail et l'espérance d'être toujours emploié. A Lausanne cette partie du peuple manque absolument ou plus tôt il n'y a point de peuple ; le public est composé de pauvres incapables de tout, d'artisans aisés, point pressés de gagner leur vie et de gens vivans de leur rentes ; on n'y trouverait personne pour un travail nouveau, et à cet égard la police et les réglemens qui regardent les nouveaux habitans sont bien opposés à la

prospérité de la ville ; ils sont mêmes contraires à l'humanité. Un home à talens ne rencontre guère que des difficultés pour les exercer et les journaliers qui seraient nécessaires sont proscrits ; cette police qui est fondée sur la chétive et misérable oeconomie des hôpitaux n'est pas d'un bon gouvernement ; le manque d'eau est encore une difficulté à Lausanne pour l'établissement des manufactures ; il en est peu ou point qui ne demande le voisinage d'une rivière dont l'eau soit bonne et claire ; le Flon dont le lit est encaissé au fond d'un ravin ne donne aucune facilité et j'ai toujours entendu dire que l'eau n'avait aucune qualité pour la teinture.

Je scais bien comter les inconvéniens qui se trouvent à Lausanne pour empêcher l'établissement des manufactures ; je ne puis découvrir aucun moien ni aucun avantage qui les favorisent, ni génie pour entreprendre, ni capitalistes pour fournir les fonds, ni matière première peur être mise en œuvre, ni sol pour placer des bâtimens, ni peuple pour fournir des bras, ni abondance dans les vivres pour le nourrir ; à l'appui de toutes ces raisons vient encore l'expérience. On a tenté quelquefois d'établir des fabriques de toileries, soit en toile de coton, soit en Indienne, soit en teinturerie ; les entrepreneurs n'y ont jamais trouvé que leurs ruines. Dans ce moment il y a ici, vis à vis de l'hôpital, des gens venus de Normandie qui ont établi chez eux une petite fabrique de cotonne et une teinturerie ; leur oeconomie, la bonté de leurs ouvrages et de leurs marchandises leur ont valu quelques succès, mais il ne va pas au point de leur faire emploier au delà de 10 ou 12 personnes ; ils se plaignent qu'ils manquent de travailleurs et de fileurs, et déjà ils ont pris l'esprit du pais ; le fils qui aurait pu être un bon fabricant et un bon teinturier, est devenu un home du monde et un fort bon musicien.

Je croirais cependant qu'il ne serait pas impossible d'établir

ici une fabrique ou une manufacture de toile de coton pour Indienne mais ce serait une entreprise qui demanderait du tems et de la constance dans l'exécution, il faudrait un accord entre tous les directeurs des établissemens charitables et même le concours du magistrat ; il faudrait que tous s'entendissent à faire filer du coton à leurs pauvres et aux paisans des villages de leur ressort ; il faudrait fournir le coton et les rouets, donner une rétribution suffisante par livre de coton rendue filée, donner même des primes et des récompenses pour l'encouragement et la perfection de la filature ; il faudrait, dans cet hôpital, établir dans de bonnes chambres une quantité de rouets où les ouvriers puissent venir travailler à leur volonté et gagner quelque chose, il serait possible que le peuple de la ville et de la campagne prisse (sic) goût à ce travail qui n'est point pénible et qui peut être fait à tout âge et par les deux sexes ; lorsque le goût de la filature serait établi dans le peuple, quand on aurait une assez grande quantité de coton filé, on pourrait établir des métiers pour faire la toile ; les directions et les magistrats en feraient les avances ; on ferait venir de Zurich quelques habiles tisserands dans ce genre; la façon serait paiée d'abord assez pour encourager, et insensiblement, les ouvriers établis, on réduirait la main d'œuvre à son juste prix ; les avances pourraient se retrouver à la fin, soit en s'appropriant le profit fait en y mettant quelque imposition ; le débit des toiles serait aisé à cause des fabriques d'Indienne de Genève et de Neufchatel ; tous les cotons des manufactures de toiles et de mousselines de Zurich passent à Lausanne et reviennent dans ces deux villes et dans tout le pais en toiles et en mousselines ; on gagnerait donc au moins le voiage de Zurich et le retour ; cette spéculation demanderait des avances peu considérables ; deux ou trois mille écus suffiraient pour acheter un assez grand nombre de rouets et une assez grande quantité de ma-

tières pour en fournir au peuple de la ville et de la campagne jusqu'à ce qu'il eût pris le goût et l'habitude de ce travail ; on diminuerait le nombre des pauvres, le paisan se corrigerait de l'oisiveté où il reste pendant l'hiver, et le souverain souvent généreux pour ces sortes d'établissemens fournirait peut-être la somme.

Ce qui serait surtout nécessaire pour faire réussir cette entreprise, ce sont des dispositions patriotiques et des vues longues et soutenues qu'il est à peu près impossible de trouver chez les Cytoiens peu attachés à leur pais et qui sont tenus dans la dépendance et le dégoût de tout ce qui peut donner du ressort au génie et aux vertus. Nous pourrions demander aussi, si les manufactures seraient avantageuses à notre pais ; tant que l'agriculture languit, tant qu'il y a presque dans tous les villages des terres négligées et abandonnées, tout établissement qui détournerait le cultivateur ne pourrait qu'être nuisible. Le pais de Vaud paraît particulièrement marqué pour l'agriculture ; la bonté du terrein et de ses productions est une assez grande richesse sans en chercher d'autre ; avant que de penser aux manufactures il faut encore longtems perfectionner et encourager l'agriculture. Le grand obstacle à tout établissement et amélioration dans ce pais c'est la maladie et la manie de l'émigration dont le peuple est attaqué ; sans toucher au service étranger il serait possible de travailler à la guérir ; vous avez refusé une question là dessus ; elle pourrait cependant n'être pas indifférente. Je remarquerai seulement ici en passant que ce n'est pas le service en lui-même qui fait le mal de l'émigration, c'est seulement parce qu'il invite le peuple a se dépaiser, ce qui pourrait être corrigé et arrêté par des loix et des réglemens que je ne détaillerai pas ici. Les troupes étrangères fournies par le canton [1] se montent à 5 mille homes ; pour les entre-

[1] Le canton de Berne, y compris ses pays sujets.

tenir il en faut à peu près le cinquieme toutes les années, le quart environ se prend dans l'étranger, ensorte que pour les 4 Régimens avoués il ne faut par an que 7 ou 8 cents hommes tout au plus ; on comte que dans le canton il y a environ 50 mille homes portant armes, en comparant ces deux somes on verra bien que ce n'est pas le service qui dépeuple. Les nations come les particuliers sont sujettes a des deffauts, c'est au gouvernement à les prévenir, come l'éducation les corrige chez les individus. »

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance d'été à Cully, le mercredi 31 août 1932.

Après La Côte, Lavaux. En 1931 nous étions allés sous les ombrages de Coppet ; cette année nous verrons le pays où la vigne est reine. C'était un devoir ; nous n'étions jamais allés à Cully ; c'était aussi un plaisir d'apprendre un peu de l'histoire de cette terre si harmonieusement modelée.

Quand M. Marius Perrin, président, ouvrit la séance, la salle du Tribunal était pleine non seulement de membres de la société, mais aussi d'habitants de Cully qui étaient venus manifester leur intérêt pour le passé de leur jolie cité. La Municipalité avait eu l'heureuse idée d'exposer dans la salle d'anciens sceaux, une canne de justice à pommeau d'argent et deux petits canons de bronze de 1639, aux armes de la commune de Villette, dont les gueules pacifiques étaient braquées sur l'assistance.

M. Perrin salua la présence des invités, parmi lesquels